

*L'an deux mille seize, le jeudi premier septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six août deux mille seize en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.*

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, LE COQ Ph, LE CARRE H, EMONNOT L, BOSCHER M, RAOULT S, LOYER JY, LE MOINE N, LEHERISSE N, LUCAS R.

Absents : HELLIO M, LE COQ O.

Pouvoirs : LE COQ O à PIERRE Ph, HELLIO M à MORVAN P.

Secrétaire de séance : LE COQ Ph.

---

### Ordre du jour

#### **I Travaux**

**1-1** Travaux de busage des eaux pluviales

#### **II Finance**

**2-1** Budget général : décision modificative n°1

**2-2** Budget assainissement : décision modificative n°1

#### **III Administration générale**

**3-1** Convention TAP avec MJC

**3-2** Convention ALSH mercredi

**3-3** Convention TAP avec USEP

**3-4** Route du Pont Jacquelot : alignement et régularisation administrative

#### **IV Questions diverses**

##### **Rapports complémentaires :**

- Budget photovoltaïque : décision modificative n°1
  - Travaux d'aménagement sécuritaire en agglomération
- 

#### **I Travaux**

**1-1** Travaux de busage des eaux pluviales (Délibération n° 2016066)

Il est proposé de buser une partie des fossés situés route du Tronc et Route du Pont Jacquelot (en agglomération) afin d'une part de régler les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et d'autre part de faciliter l'aménagement d'un cheminement piétonnier.

Route du Pont Jacquelot : secteur de busage : De Chez Mr Collet à Mr Le Coq : 85 ml

Route du Tronc : secteur de busage : De chez Mme Troadec à Mr Urvoy : 46 ml

Jean-Pierre Darcel propose de réaliser ces travaux pour un montant de 1 920€ HT (hors fournitures).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre de Jean-Pierre Darcel pour 1 920€ HT,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché.

## II Finance

### 2-1 Budget général : décision modificative n°1 (Délibération n° 2016067)

Suivant le certificat administratif du 21 juillet 2016, un virement de 200€ a débité le chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » et a crédité l'article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour 200€ afin de faire face au paiement d'une partie de la franchise à la MACIF dans le cadre du sinistre Colas / commune.

Par ailleurs, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement pour un montant total de 106 000€ comme suit :

- + 60 000€ à l'opération 230 « voirie » (parking le verger et rue de la Ville ruinée)
- + 36 000€ à l'opération 109 « aménagement de sécurité en agglomération »
- + 2 000€ à l'opération 790 « Dénomination rues et signalisation »
- + 8 000€ à l'opération ONA « Opérations non individualisées » (éclairage public du parking du verger)

<b>Fonctionnement</b>						
<b>Dépenses</b>		BP 16	DM n°1	<b>Recettes</b>		
011	Charges à caractère général	266 600		70	Produit services et domaine	99 150
012	Charges de personnel	389 000		73	Impôts et taxes	718 540
65	Autres charges de gestion courante	153 940		74	Dotations, subventions, participations	288 680
014	Atténuation de produits	6 320		75	Autres produits de gestion courante	56 423
66	Charges financières	49 750		76	Produits financiers	0
67	Charges exceptionnelles	100		77	Produits exceptionnels	0
6718	Autres charges exceptionnelles		+200			
022	Dépenses imprévues	1 000	-200	013	Atténuation de charges	8 300
023	Virement à la section d'investissement	313 423		042	Op d'ordre de transfert entre sections	13 800
042	Op d'ordre de transfert entre section	4 760				
				002	Excédent antérieur reporté	
<b>TOTAL</b>		<b>1 184 893</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 184 893</b>

  

<b>Investissement</b>						
<b>Dépenses</b>		BP 16	DM n°1	<b>Recettes</b>		
001	Déficit antérieur reporté	38 310		001	Excédent antérieur reporté	
21	Opérations d'investissement			10	Dotations/Réserves/FCTVA/TA	673 700
23	Opérations d'investissement dont :	1 195 233		13	Subventions d'investissement	384 960
230	Voirie c/ 2315	88 000	+ 60 000	16	Emprunts et dettes assimilées	30
109	Aménagement sécurité en agglo c/2315	140 000	+36 000	21	Cessions d'immobilisations en cours	
790	Signalisation c/2152	8 600	+ 2 000	23	Immobilisations en cours	6 400
ONA	Op non individualisées	751 743		040	Op d'ordre de transfert entre section	4 760
	dont c/2313	729 243	- 106 000	041	op d'ordre de transfert à l'int de la section	
	dont c/2041582	9 650	+ 8 000	021	Virement de la section de fonctionnement	313 423
27	Autres immobilisations financières			024	Produits des cessions	600
16	Emprunts et dettes assimilées	114 030			<b>TOTAL</b>	<b>1 383 873</b>
20	Immobilisations incorporelles	12 850				<b>0</b>
204	Subventions équipements versées	9 650				
040	Op d'ordre de transfert entre section	13 800				
041	Opérations patrimoniales					
020	Dépenses imprévues					
<b>TOTAL</b>		<b>1 383 873</b>	<b>0</b>			

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**PREND ACTE** des virements de crédits opérés à partir du chapitre 022 « dépenses imprévues »,

**APPROUVE** la décision modificative n°1.

## 2-2 Budget assainissement : décision modificative n°1 (Délibération n°2016068)

Il est proposé d'annuler le titre émis en 2014 à l'encontre des propriétaires résidant 10 impasse des Merles à Plaine-Haute d'un montant de 550€ correspondant à la taxe de raccordement.

En effet, du fait du déplacement du coffret recevant les eaux usées et pluviales, le propriétaire a dû prendre à sa charge le surcoût généré par les travaux de raccordement (linéaire supplémentaire).

Dans le cas d'une remise gracieuse accordée, il conviendrait d'ouvrir des crédits pour 600€ au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » (Chapitre 67).

<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>			BP 2016	DM n°1
011	Charges à caractère général		41 400	
012	Charges de personnel		8 600	
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières		5 250	
67	Charges exceptionnelles			
673	<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>			600
O22	Dépenses imprévues			
O23	Virement à la section d'investissement		19 100	-600
O42	Op d'ordre de transfert entre section		59 400	
<b>TOTAL</b>			<b>133 750</b>	<b>0</b>

  

<b>Recettes</b>				
			BP 2016	DM n°1
70	Produit services et domaine		71 200	
74	Subventions d'exploitation		4 076	
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		60	
O42	Op d'ordre de transfert entre sections		34 100	
O02	Excédent antérieur reporté		24 314	
<b>TOTAL</b>			<b>133 750</b>	<b>0</b>

  

<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>			BP 2016	DM n°1
001	Déficit antérieur reporté			
21	Opérations d'investissement		116 429	
23				
2315	<i>dont installations matériel et outillage</i>			-600
16	Emprunts et dettes assimilées		10 200	
20	Immobilisations incorporelles			
O40	Op d'ordre de transfert entre section		34 100	
O41	Op d'ordre patrimoniales			
O20	Dépenses imprévues			
<b>TOTAL</b>			<b>160 729</b>	<b>-600</b>

  

<b>Recettes</b>				
			BP 2016	DM n°1
O01	Excédent antérieur reporté		75 569	
10	Dotations fonds divers et réserves		1 620	
13	Subventions d'investissement		5 040	
16	Emprunts et dettes assimilées			
O40	Op d'ordre de transfert entre section		59 400	
O41	Op d'ordre patrimoniales			
O21	Virement de la Section de Fonctionnement		19 100	-600
<b>TOTAL</b>			<b>160 729</b>	<b>-600</b>

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCORDE** la remise gracieuse,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement.

### **III Administration générale**

#### **3-1 Convention TAP 2016-2017 avec la MJC (Délibération n° 2016069)**

Il convient de signer une convention relative à l'organisation des temps d'activités périscolaires avec la MJC.

En effet, la MJC mettra à disposition de la commune les animateurs chargés de l'encadrement des groupes d'enfants chaque mardi et jeudi durant la période scolaire allant du jeudi 1er septembre 2016 au jeudi 6 juillet 2017 inclus pour animer les TAP.

Les animateurs seront pilotés et coordonnés par la responsable des services périscolaires employée par la commune.

La MJC facturera les heures effectuées par les animateurs à la commune. Les tarifs varieront selon les intervenants entre 20€/ h et 40€/ h. Ce tarif comprend la fourniture du matériel pédagogique nécessaire aux activités.

Par ailleurs, il est proposé de rémunérer un temps de préparation des activités comme suit : 0h45 pour 5h d'activités.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention TAP avec la MJC pour l'année 2016-2017.

#### **3-2 Convention ALSH mercredi 2016-2017 (Délibération n° 2016070)**

Depuis septembre 2014, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) du mercredi après-midi est organisé à Plaine-Haute. La commune met à disposition de la MJC (association déléguée par Quintin Communauté pour organiser les accueils de loisirs) les locaux du restaurant scolaire et de la garderie « Le courtill des mômes » pour accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Il convient de signer une convention qui définit les conditions de mise à disposition de ces locaux pour la nouvelle année scolaire 2016-2017.

La commune facture à la MJC le montant des frais de fonctionnement engagés (eau, électricité, assainissement, chauffage, assurance, heures d'entretien...).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention « accueil de loisirs du mercredi » avec Quintin Communauté et la MJC pour l'année scolaire 2016-2017.

### **3-3 Convention TAP 2016-2017 avec USEP (Délibération n° 2016071)**

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP), la commune souhaite faire appel à l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP) afin de proposer aux enfants une animation d'initiation au roller (et autres activités sportives) le mardi durant l'année scolaire 2016-2017.

La prestation sera facturée 40€ TTC / heure. Ce prix s'entend avec les frais de déplacement et le matériel inclus (soit un coût total de 3 600€ pour 36 séances).

Il convient de définir les modalités de la prestation d'animation au travers d'une convention.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'USEP 22 pour l'année scolaire 2016-2017.

### **3-4 Route du Pont Jacquelot : alignement et régularisation administrative (Délibération n° 2016072)**

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la Route du Pont Jacquelot, il est nécessaire de déterminer la limite entre les propriétés privées et la voie publique.

Par délibération du 18 juillet 2016, le conseil municipal a attribué le marché concernant cette opération foncière à Quarta (St Brieuc).

Mercredi 24 août 2016, l'ensemble des propriétaires concernées, la commune et le géomètre ont procédé aux opérations de terrain pour définir la limite séparative entre leurs propriétés et le domaine public.

Quarta a établi un plan d'alignement qu'il convient désormais d'approuver.

Des discordances entre l'application cadastrale et la limite définie ont été mises en évidence. Il conviendra dans un second temps de procéder à une régularisation foncière avec les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (*Stéphane Raoult ne prend pas part au vote*),

**APPROUVE** le plan d'alignement annexé de la route du Pont Jacquelot.

### **Rapport complémentaire : Budget photovoltaïque – décision modificative n°1 (Délibération n° 2016073)**

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 16 (article 1641) d'un montant de 500€ afin d'honorer le paiement du remboursement du capital de l'emprunt.

En effet, la provision prévue au BP 2016 est insuffisante.

Section investissement

Dépenses

Chapitre 16 C/1641 : + 500€

Opérations non individualisées (ONA) Chapitre 23 C/2313 : - 500€

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget photovoltaïque.

**Rapport complémentaire : Travaux d'aménagement sécuritaire en agglomération (Délibération n° 2016074)**

Pierre Morvan explique qu'il serait souhaitable de prolonger la pose de bordures du côté gauche (bourg vers Pont Jacquelot) afin de faciliter l'entretien et améliorer la sécurité de cette rue.

De même, il propose la pose de bordures du côté droit (hameau du bas du bourg) ; l'accotement resterait cependant enherbé.

Une estimation du coût de ces travaux a été transmise par le cabinet A'dao mais est à revoir.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**EMET** un avis favorable à la réalisation des travaux supplémentaires cités ci-dessus.

**Liste des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

<b><i>N°d'ordre</i></b>	<b><i>Intitulé délibération</i></b>
2016066	Travaux de busage des eaux pluviales
2016067	Budget général : décision modificative n°1
2016068	Budget assainissement : décision modificative n°1
2016069	Convention TAP 2016-2017 avec la MJC
2016070	Convention ALSH mercredi 2016-2017
2016071	Convention TAP 2016-2017 avec USEP
2016072	Route du Pont Jacquelot : alignement et régularisation administrative
2016073	Budget photovoltaïque – décision modificative n°1
2016074	Travaux d'aménagement sécuritaire en agglomération